

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 avril 2022**

Convocation en date du 28 mars 2022.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents : 18

Nombre d'absents excusés : 4

Secrétaire de Séance : Sandrine CROCHET

Pouvoirs : 1

Présence de Mme Hus-Roussel, Conseillère aux décideurs locaux, conseiller nommé suite à la fusion de toutes les trésoreries du Secteur à Avranches. Son rôle : expert du conseil au service des élus locaux. Elle précise qu'il existe toujours une permanence pour les impôts à Mortain.

**1) BUDGETS ANNEXES**

Présents : 16 Votants : 17

**BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :**

Le Conseil d'exploitation s'est réuni le mardi 5 avril pour étudier les comptes et il a émis un avis favorable.

**A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2021 en section d'exploitation	-	319.66 €
- Le résultat de clôture 2021 en section d'investissement	+	33 987.02 €
- Les Restes à réaliser en 2021 en section d'investissement	-	0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2022 en déficit d'exploitation 319€66.

**Décision du Conseil Municipal :**

Approuvé à l'unanimité.

**B – BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

**BP 2022 SECTION D'EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
011	Charges à caractère général	128 620.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	140 000.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	13 200.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières	17 855.00	77	Produits exceptionnels	35 000.00

67	Charges exceptionnelles	1 000.00	002	Résultat reporté	0.00
69	Impôts sur bénéfices et assimilé	200.00			
022	Dépenses imprévues	790.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	27 800.00			14 800.00
002	Déficit reporté	320.00		002 Résultat reporté	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
<b>TOTAL</b>		<b>189 800.00</b>			<b>189 800.00</b>

**BP 2022 SECTION D'INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
	Dépenses financières	17 800.00		Recettes financières 0.00
	Dépenses d'équipement	29 187.00		Recettes d'équipement
040	Opérations d'ordre entre sections	14 800.00		
			040	Opérations d'ordre entre sections 27 800.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales
	Restes à réaliser			Reste à réaliser
			021	Virement de la section de fonctionnement
<b>002</b>	Solde d'exécution reporté		001	Résultat reporté 33 987.00
<b>TOTAL</b>		<b>61 787.00</b>		<b>61 787.00</b>

BUDGET « LOTISSEMENT LA MARE MOREL 5 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement + 1,48 €
- Le résultat de clôture 2021 en section d'investissement + 277,42 €
- Les Restes à réaliser en 2021 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2022 en excédent de fonctionnement 1,48 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT « LA BUTTE ROUGE 1 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement	+	0 €
- Le résultat de clôture 2021 en section d'investissement	+	0 €
- Les Restes à réaliser en 2021 en section d'investissement		0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2022 en fonctionnement 0 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET REGIE - HEUSSE :

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2021 en section d'exploitation	+	4 644.49 €
- Le résultat de clôture 2021 en section d'investissement	+	345.51 €
- Les Restes à réaliser en 2021 en section d'investissement		0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2022 en excédent d'exploitation 4 644.49 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2022 :

Budgets annexes : Lotissements communaux : la Mare Morel 5 ; la Butte Rouge 1 et Régie énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

**LOTISSEMENT MARE MOREL 5**

**BP 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
			74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	14.00
042	Stocks	0.00	042	Variation des stocks	0.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	1.00
<b>TOTAL</b>		<b>15.00</b>			<b>15.00</b>

**BP 2022 SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	277.00
16	Rembt d'emprunts	277.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	0.00	040	Stocks	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>277.00</b>			<b>277.00</b>

**LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1**

**BP 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	2 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 300.00
			75	Autres produits gestion courant	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	16 715.00
042	Stocks	25 000.00	042	Variation des stocks	2 000.00
<b>002</b>	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>27 015.00</b>			<b>27 015.00</b>

**BP 2022 SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.00
16	Rembt d'emprunts	23 000.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	2 000.00	040	Stocks	25 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>25 000.00</b>			<b>25 000.00</b>

**REGIE ENERGIES RENOUVELABLES**

**BP 2022 SECTION D'EXPLOITATION**

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	600.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 600.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	1 000.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat reporté	4 644.00
022	Dépenses imprévues				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00			1 000.00
002	Déficit reporté	0.00			0.00
023	Virement à la section d'investissement	4 513.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>7 244.00</b>			<b>7 244.00</b>

**BP 2022 SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	0.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	4 974.00		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	0.00
	Restes à réaliser	0.00		Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	4 513.00
002	Solde d'exécution reporté	0.00	001	Résultat reporté	345.00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 974.00</b>			<b>5 974.00</b>

2) BUDGET GENERAL :

A. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :

Madame le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement + 1 **763 909.13**
  - Le résultat de clôture 2021 en section d'investissement + **932 492.80**
  - Les Restes à réaliser en 2021 en section d'investissement - 1 069 985,76 €
  - A couvrir en investissement par fonctionnement 137 492.96 €.
- Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2022 en excédent de fonctionnement + 1 626 416.17 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2022 – Vote des taux d'imposition :

Présents : 18 Votants : 19

Observations avant le vote des taux sans augmentation :

Intervention de Mme Hus-Roussel

- Augmentation des bases d'imposition due à la réévaluation. Les bases suivent l'indice des prix à la consommation. 2021-2022 + 3,4%.
- Une situation financière de la commune saine.
- Recettes et dépenses de fonctionnement stables.
- Capacité d'autofinancement nette depuis 5 ans entre 261 000 € et 432 000 €.
- Endettement de la commune bien maîtrisé.
- Vu que la commune se porte bien, Monsieur Emmanuel MAERTENS suggère que l'an prochain qu'une baisse des impôts soit envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux, sans augmentation, à :

		<b>Taux 2022</b>
Taxes Foncier Bâti		43.72
Taxes Foncier non Bâti		35.43

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (18 pour, 1 abstention), décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

### BUDGET PRIMITIF 2022

<b>BP 2022</b>	<b>section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>
011	<b>charges à caractère général</b>	670 100.00
012	<b>Charge de personnel et assimilé</b>	674 400.00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	224 879.00
014	<b>atténuation de produits</b>	5 000.00
66	<b>charges financières</b>	18 000.00
67	<b>charges exceptionnelles</b>	32 000.00
022	<b>dépenses imprévues Fonct</b>	5 280.17
023	<b>virement à la section d'investissement</b>	1 741 932.00
68	<b>Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants</b>	0.00
042	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	25 000.00
043	<b>Opérations d'ordre intérieur de section</b>	0.00
		0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 396 591.17</b>



<b>BP 2022</b>	<b>section de fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	
70	<i>produits des services du domaine ...</i>		101 700.00
73	<i>impôts et taxes</i>		950 577.00
74	<i>dotations et participations</i>		658 998.00
75	<i>autres produits de gestion courante</i>		48 000.00
013	<i>atténuation de charges</i>		10 600.00
76	<i>produits financiers</i>		0.00
77	<i>produits exceptionnels</i>		300.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>		0.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 770 175.00</b>
002	<i>excédent de fonctionnement reporté du budget communal</i>		1 626 416.17
	<b>TOTAL</b>		<b>3 396 591.17</b>
<b>BP 2022</b>	<b>section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<b>Total d'équipement</b>	2 688 439.54	960 375.30
	<b>Total opérations financières</b>	223 867.76	322 492.96
	<b>Virement à la section de fonctionnement</b>		1 741 932.00
	<b>Total des opé. Pour le compte de tiers</b>	0.00	0.00
	<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	0.00	25 000.00
	<b>Opérations patrimoniales</b>	0.00	0.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 912 307,30</b>	<b>3 049 800.26</b>
	<b>Restes à réaliser</b>	1 281 410.46	211 424.70
001	<b>Solde d'exécution reporté du budget communal</b>	0.00	932 492.80
	<b>TOTAL</b>	<b>4 193 717.76</b>	<b>4 193 717.76</b>

Détail de certaines opérations d'équipement : Projet école numérique : 3 000 € ; Travaux bâtiment ex librairie : 670 262,22 ; Centre d'intervention routier : 21 641,63 ; Local notaire : 40 000 € ; Etude thermique Salle de Hand : 40 000 € ; Aménagement Carrefour Basse Porte : 100 000 € ; Travaux bâtiments communaux 2022 (Commission sécurité, divers travaux logements communaux, Ecole-Peintures, divers travaux salles, cloches, rideaux stores mairie) : 40 000 € ; travaux églises des 4 communes : 30 000 € ; Acquisition bien Le Bourg Husson : 30 000 € ; Eglise Le Teilleul : 729 573,05 ; Aménagement cimetières : 24 728,48 ; Réseau voirie : 5 000 € ; Acquisition divers matériels (Illuminations de Noël, extincteurs, matériel technique, défibrillateurs, tracteur-service technique : 78 658,72 ; Mobilier urbain (aménagement paysager Basse-Porte- Salle socio-culturelle, jeux urbains, fleurissement, bancs, poubelles, table de pique-nique Husson) : 24 130,02 ; Acquisition matériel, mobilier administratif : 4 000 € ; Accessibilité bâtiments : 150 644,72 ; Travaux de voirie (signalétique numéruées, voirie, bornes incendies) : 57 396 € ; Cœur de bourg-travaux Place de l'hôtel de ville : 586 920 €.

### 3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Présents : 18 Votants : 19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement à allouer aux associations, comme suit :

à l'unanimité :

- |   |         |
|---|---------|
| ➤ Country Dance Le Teilleul   | 250 €   |
| ➤ Les Dauphins Barentonnais (Natation)  | 300 €   |
| ➤ AAEP de le Teilleul (50)  | 3 400 € |
| (Mme Julie GOBE ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).                     |         |
| ➤ Association Anciens AFN et TOE  | 350 €   |
| ➤ Amicale des chasseurs du Mortainais   | 100 €   |
| ➤ Amicale des sapeurs pompiers Le Teilleul  | 1 520 € |
| ➤ Amicale du Personnel du Mortainais  | 510 €   |
| ➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50)<br>nuisibles                        | 900 €   |
| ➤ Association Diocésaine de Coutances<br>(Electricité des cloches).                     | 150 €   |
| ➤ Comice Agricole Le Teilleul/Barenton  | 700 €   |
| ➤ Comité d'Aide aux cheveux blancs Le Teilleul  | 400 €   |
| ➤ Comité de Jumelage Le Teilleul-St John  | 800 €   |
| ➤ Coopérative Scolaire  | 1 000 € |
| ➤ Association des donateurs de Sang Bénévoles de Sourdeval<br>et des Canton limitrophes | 200 €   |
| ➤ La Gaule du Mortainais  | 60 €    |
| ➤ La ligue contre le cancer Manche  | 300 €   |
| ➤ La lyre Teilleulaise  | 200 €   |
| (Mr HEURTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).            |         |
| ➤ Qi Gong Le Teilleul   | 250 €   |
| ➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50)                                     | 500 €   |
| ➤ Union Commerciale et Artisanale Le Teilleul   | 1 300 € |
| (Mme Sandrine CROCHET ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).               |         |
| ➤ La Pétanque Teilleulaise  | 200 €   |
| ➤ Association GRIMPE (escalade) du Mortainais   | 90 €    |
| ➤ Amicale Cycliste Teilleulaise   | 700 €   |
| ➤ Union sportive de la Sélune   | 240 €   |
| ➤ MOVEFIT Le Teilleul   | 500 €   |
| ➤ Association Gorrion Danse   | 60 €    |
| (Mme Catherine FERNANDEZ ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).            |         |
| ➤ Association HOP, HOP, HOP !!!   | 50 €    |
| ➤ Amicale de Loisirs et Plein Air   | 360 €   |
| ➤ Association Rêves Délégation de la Manche   | 50 €    |
| ➤ Association Tennis de Table Teilleulais   | 1 800 € |
| (Mr Emmanuel MAERTENS ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).                 |         |
| ➤ Comité d'animation Teilleulais  | 3 500 € |
| + Subvention exceptionnelle Emilio Corfa Marché du<br>Terroir                           | 300 €   |
| + Subvention exceptionnelle Ville en scène 2022   | 1 100 € |

- (Mme Chantal MENARD ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).
- Comité de Jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach 120 €  
(Mrs Fabien BOUZIN et Serge HEUZE ne prennent pas part au vote, conseillers intéressés).

18 pour, 1 abstention :

- Vélo club Le Teilleul 1 400 €  
+ Subvention exceptionnelle écoles de vélo le 9/4/2022 250 €

18 pour, 1 contre :

- AFM Téléthon 50 €

10 pour, 5 contre, 4 abstentions :

- Service habitations jeunes, Mont Saint Michel Normandie 500 €

#### 4) ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SUITE A ENQUETE PUBLIQUE :

Les conseillères intéressées, ne prennent pas part à cette affaire.

Présents : 16 Votants : 17

Rapporteurs : Joël BOULET.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 28 décembre 2021 et aux conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, selon l'avis favorable du commissaire enquêteur :

à l'unanimité :

- Décide de désaffecter les chemins suivants :

**Chemin rural n°29 au lieu-dit « Le Bisson » sur la commune déléguée de Heussé :**

Au droit de la parcelle ZK 42 jusqu'à son extrémité au droit de la parcelle ZK 55.

**Chemin exploitation lieu-dit « le Bois Badon » Commune déléguée du Teilleul :**

Au droit de la parcelle ZX 42 jusqu'à son extrémité au droit du chemin rural n°83, sur environ 24 mètres.

- Décide pour les Chemins au lieu-dit « Le Bisson » Commune déléguée de Heussé et au lieu-dit « Le Bois Badon » Commune déléguée du Teilleul, de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété aux conditions définies dans les décisions du conseil municipal du 22 juillet et 28 septembre 2021.

- Autorise le maire ou Monsieur Joël BOULET, adjoint au maire, délégué à la voirie à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ces deux affaires.

16 pour, 1 contre :

- Décide de désaffecter le chemin suivant :

- **Chemin d'exploitation lieu-dit « Les Loges » Commune déléguée de Ste Marie du Bois :**

sous réserve du maintien de la haie boisée répertoriée.

- Décide pour ce chemin au lieu-dit « Les Loges » Commune déléguée de Ste Marie du Bois, de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété aux conditions définies dans les décisions du conseil municipal du 22 juillet et 28 septembre 2021.

- Autorise le maire ou Monsieur Joël BOULET, adjoint au maire, délégué à la voirie à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

à l'unanimité :

- Décide de reporter la décision sur la désaffectation du **Chemin rural « St Patrice » Commune déléguée du Teilleul** souhaitant l'avis de la commission voirie sur les servitudes. La commission voirie se rendra sur place.

5) REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – FILIERES ADMINISTRATIVE ; TECHNIQUE ; MEDICO-SOCIALE :

Présents : 18 Votants : 19

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mme le maire a sollicité l'avis du Comité Technique paritaires et protection sociale du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour réviser le régime indemnitaire mis en place en 2016 et 2017 pour la prise en compte du travail sérieux de l'ensemble des services et l'expérience acquise par les agents ainsi que pour instaurer le complément indemnitaire annuel pour les cadres d'emplois d'Attachés, d'Adjoints administratifs Groupe 1, Agents de maîtrise, Adjoints techniques, Agents spécialisés des écoles maternelles.

Sa proposition a reçu un avis favorable le 28 février 2022 des représentants des collectivités et avis défavorable des représentants du personnel au sein du comité technique (CT) du centre de gestion de la fonction publique.

Cette proposition a été examinée en réunion Maires Adjoints le 3 novembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Abroge les décisions du conseil municipal du 20 décembre 2016 et du 12 décembre 2017 relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- Approuve la proposition de Mme le Maire des critères d'attribution du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, comme suit :

MAIRIE DU TEILLEUL  
Séance CM du 5 avril 2022

11

Filières	Cadres d'emplois	Groupe	Critères d'attribution	IFSE actuel	IFSE retenu de base annuel	Plafond IFSE	CIA actuel	CIA retenu de base annuel	Plafond CIA
Administrative	Attachés territoriaux	1	Responsabilité d'une direction ou d'un ou des services ou fonctions de coordination ou de pilotage (Chef de projet, Secrétaire général), Présence aux réunions en soirée et aux scrutins électoraux et horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations liées à la fiche de poste,	12 000 €	12 000 €	<b>36 210 €</b>	0 €	1 500 €	<b>6 390 €</b>
	Adjoints administratifs	1	Emploi nécessitant une qualification particulière ou une expertise particulière: comptabilité, urbanisme, assistance au secrétariat général. Présence aux cérémonies d'Etat civil et scrutins électoraux	6 500 €	6 500 €	<b>11 340 €</b>	0 €	1 260.00 €	<b>1 260 €</b>
		2	Sujétions particulières: Accueil, horaires fixes imposés. Présence aux cérémonies d'Etat civil et scrutins électoraux	2 500 €	3 000 €	<b>10 800 €</b>	1 200 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>
Technique	Agent de maîtrise	2	Technicités particulières: Réseau de chaleur, assainissement collectif... Contraintes particulières: astreintes, déplacement sur les communes déléguées	4 300 €	4 300 €	<b>10 800 €</b>	0 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>
	Agent technique	1	Formations spécifiques: assainissement collectif, réseau de chaleur, restauration scolaire, aide et accompagnement des enseignants. Contraintes particulières: astreintes, déplacement sur les communes déléguées...	1 200 €	2 500 €	<b>11 340 €</b>	0 €	1 200 €	<b>1 260 €</b>
		2	Agent polyvalent (espaces verts, bâtiments, voirie, nettoyage des locaux...), surveillance périscolaire, organisation des cérémonies (mise en place des tables, gestion des commandes...), gestion des locations des salles. Contraintes: Déplacement sur les communes déléguées. Technicités particulières: connaissance des règles d'hygiène et sécurité	600 €	1 500 €	<b>10 800 €</b>	0 €	1 000 €	<b>1 200 €</b>
Médico-social	Agent spécialisés des écoles	2	Aide et accompagnement des enseignants, surveillance périscolaire, nettoyage des locaux scolaires. Technicités particulières: connaissance du développement de l'enfant et des règles d'hygiène et de sécurité	600 €	2 500 €	<b>10 800 €</b>	0 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>

- Précise les points suivants :

- L'indemnité pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.
  - Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.
  - Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.
  - Pour la part fonctionnelle : Ce montant fait l'objet d'un réexamen : en cas de changement de fonctions ou d'emploi ; en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ; d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ; au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.
  - La part fonctionnelle de l'indemnité sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.
  - La part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir est attribuée individuellement aux agents en appliquant un coefficient au montant de base du complément indemnitaire et pouvant varier de 0 à 100%.  
Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :
    - \* 50% la valeur du travail réalisé dans l'année : la qualité du travail ; l'organisation ; la motivation.
    - \* 30% la disponibilité.
    - \* 20% le relationnel.Cette part sera versée annuellement entre juin et septembre de chaque année à la suite de l'entretien professionnel de l'année n-1.  
Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.
  - Modalités de retenue pour absence ou de suppression. Maintien du régime indemnitaire, les 2 parts, pour congés annuels ; maladie ordinaire ; accident de travail ; maternité ; paternité et d'adoption ; maladie professionnelle.
- Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- Décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

#### 6) ETAT PRESENTANT LES INDEMNITES DES ELUS :

Présents : 18 Votants : 19

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019-art.93 : Les communes et les EPCI à fiscalité propre doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus. Cet état récapitulatif doit être communiqué chaque année aux conseillers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance de l'état récapitulatif ci-dessous :

MANDAT	MONTANT BRUT ANNUEL 2021
Maire	20 400.60 €
1 <sup>er</sup> adjoint-Maire délégué de Ferrières	11 901.48 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
3 <sup>ème</sup> adjoint-Maire délégué de Ste Marie du Bois	11 901.48 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	9 241.20 €
Maire délégué d'Heussé	7 000.92 €
Maire délégué d'Husson	7 000.92 €
Conseiller délégué	2 800.32 €
Conseiller délégué	2 800.32 €

7) SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS VACANTS :

Présents : 18 Votants : 19

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les suppressions des postes permanents suivants :

- Adjoint technique territorial à temps non complet (32h/35h). Poste vacant. Avancement de Mr Pierre POULAIN au grade d'Adjoint technique Territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

- Adjoint technique territorial à temps non complet (23h 58 min/35h). Poste vacant. Avancement de Mme Sylvie POUILLAIN au grade d'Adjoint technique Territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

- Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Poste vacant. Avancement de Mr Sylvain COURTEILLE au grade d'Adjoint administratif Territorial

8) MARCHES DE TRAVAUX Salle Socio-Culturelle (Toiture et local rangement) – AVENANT DE TRANSFERT DE L'ENTREPRISE HAMEL A L'ENTREPRISE EURL AMGIS CONFORT ET ENERGIES LOT 4 ELECTRICITE :

Présents : 18 Votants : 19

Rapporteur : Fabien BOUZIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Approuve la fiche modificative au marché de travaux pour la Salle Socio-culturelle (toiture et local rangement) Commune déléguée du Teilleul, lot 4 Electricité attribué à la Sarl HAMEL à Les Loges Marchis (50) pour un montant de 29 822.82 € ht. Sans incidence financière pour le transfert de ce marché de travaux à l'entreprise AMGIS CONFORT ET ENERGIES, suite à la vente de la Sarl HAMEL et autorise Mme le Maire à signer cette fiche modificative.

9) RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Présents : 18 Votants : 19

Rapporteur : Fabien BOUZIN

**Objet du marché et lieu d'exécution:**

Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse Commune déléguée du Teilleul

**Allotissement :**

Les prestations à réaliser font l'objet de 11 lots décomposés comme suit :

Lot n° 01	Désamiantage : 32 000 €
Lot n° 02	Gros Œuvre : 199 000 €
Lot n° 03	Charpente bois/Couverture ardoises : 44 000 €
Lot n° 04	Menuiseries extérieures / fermetures : 44 700 €
Lot n° 05	Menuiseries intérieures : 22 000 €
Lot n° 06	Plaque de plâtre/ Isolation / plafonds suspendus : 75 200 €
Lot n° 07	Electricité/Chauffage électrique : 28 800 €
Lot n° 08	Chauffage / Climatisation : 14 900 €
Lot n° 09	Plomberie / Ventilation : 19 800 €
Lot n° 10	Chape / Carrelage / faïence : 12 200 €
Lot n° 11	Peinture / Revêtement de sol souple : 17 500 €
Soit tranche ferme : 510 100 € ht,	

**Délai d'exécution :** 12 mois Tranche ferme

**Démarrage des travaux :** 1<sup>er</sup> semestre 2022

**Mode de passation :** Procédure adaptée

**Critère d'attribution :**

Le jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations (60 %) ;
- Valeur technique (40%);

**Date limite de remise des offres :** 25 mars 2022 avant 12 heures.

Suite au résultat d'analyse des offres :

5 réponses électroniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses, soit :
  - Lot 1 Désamiantage : Entreprise SAN STAP à Haleine (61) d'un montant de 34 868€60 ht.
  - Lot 3 Charpente bois/Couverture ardoises : Entreprise SAS Bruno à Domfront (61) d'un montant de 51 905€12 ht avec la moins-value de 6 269€ ht Couverture ardoise fibre-ciment.

- Lot 11 Peinture/Revêtement de sol souple : Entreprise BREVAULT à La Selle en Luitré (35) d'un montant de 16 693€85 ht en tranche ferme et à tranche optionnelle à 7 600,45 € ht (tranche optionnelle non validée pour l'instant).

- Lance une nouvelle consultation pour les lots non pourvus sans offre avec au-moins 3 devis par lot :

- Lot n° 02 Gros Œuvre
- Lot n° 04 Menuiseries extérieures / fermetures
- Lot n° 05 Menuiseries intérieures
- Lot n° 06 Plaque de plâtre/ Isolation / plafonds suspendus
- Lot n° 07 Electricité/Chauffage électrique
- Lot n° 08 Chauffage / Climatisation
- Lot n° 09 Plomberie / Ventilation

- Lance une nouvelle consultation sur profil acheteur et un journal d'annonces légales pour le lot dont l'offre est inacceptable : Lot 10 : Chape/Carrelage/Faïence.

#### 10) Questions diverses :

##### Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal :
  - 18 mai 2022 à 20 heures 30 à la mairie.
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a signé l'avenant pour le marché avec le cabinet d'architecture TRICOT à Louvigné du Désert pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de la presse sis « 13 rue Beauregard » Le Teilleul.  
Le marché est modifié comme suit : Estimation du coût des travaux : 547 300 € (phase APD/PRO) au lieu de 340 000 € ht. Le reste du marché public de maîtrise d'œuvre est inchangé.
- Mme Julie GOBE s'étonne de voir 2 arbres abattus au lotissement communal « La Mare Morel » Rue Guillaume Le Conquérant. Problèmes de canalisation d'eaux usées avec les racines.
- Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour une meilleure participation aux différentes manifestations sur la commune.
- Mme le Maire informe qu'une rencontre sera prochainement organisée entre les commerçants ambulants et sédentaires (de la Place du champ de foire et Rue Beauregard) pour revoir l'organisation du marché hebdomadaire (envisager le marché sous les halles).
- Monsieur Joël BAGOT suggère la réalisation d'un bulletin d'information mensuel pour annoncer les différentes manifestations sur la commune.
- Prolongation d'un mois de la Boutique éphémère de vêtements « Magasin Lambert » à St Hilaire du Harcouët au local « Place du Champ foire » au Teilleul « ex-magasin vétérinaires ».
- Demande de Monsieur Jacques DUZERT d'investir dans un panneau d'information électronique. Cette idée avait déjà été étudiée mais le coût était élevé au niveau du suivi.  
A revoir.

Séance levée à 0 heure 45 mn.